

## Mayenne ville

### Les subventions versées aux associations

Dans le cadre du vote du budget 2025, jeudi dernier, les élus de Mayenne ont voté le montant des subventions 2025 aux associations. « On maintient une politique de soutien à toutes nos associations, dans le secteur social et sportif », a rappelé Xavier Talois, adjoint au maire en charge des finances. « Nous avons une légère évolution des dépenses en matière de subvention cette année », précise-t-il.

#### 15 000 € supplémentaires pour Les Possibles

L'association Les Possibles, qui gère le centre social de Mayenne, bénéficiera d'une subvention de fonctionnement de 367 752 € de la part de la Ville pour l'année 2025. « Une augmentation de 15 000 € a été décidée pour plusieurs raisons », a expliqué le maire Jean-Pierre Le Scornet. D'abord la subvention aux Possibles n'a pas été augmentée depuis très longtemps. L'association porte une part importante de mission de service public, par exemple sur le bien vieillir ou à destination des femmes victimes de violences. Elle subit une augmentation de ses conventions collectives. Il nous convient d'être attentif à la manière de maintenir cette association à flot. »

#### 39 932 € pour les associations

Une enveloppe de 39 932 € a été votée pour les associations de la ville de Mayenne, dont 20 000 € pour Copainvillé et 10 000 € pour le Mémorial des Déportés. Le reste se répartit entre treize associations locales ou départementales.

#### 182 913,51 € pour le sport

Pour ses trente associations sportives, la Ville alloue 182 913,51 € pour l'année 2025. Le CA Mayennais athlétisme et le Stade Mayennais football club bénéficient de la plus grosse dotation, avec respectivement 25 000 € et 24 285,16 €. Le club de tennis recevra 11 886,12 €, le club de basket, 11 410,05 € et les Dauphins mayennais 10 473,49 €.

#### 22 000 € pour l'union commerciale

La Ville attribue une enveloppe de 22 000 € à l'union commerciale.

#### « Ce budget nous préoccupe »

Xavier Talois s'est arrêté sur le budget du Centre communal d'action sociale. « C'est un organisme autonome mais qui a besoin du soutien de la Ville pour pouvoir fonctionner », rappelle l'adjoint aux finances. Une subvention d'équilibre de 650 000 € a été votée, soit une augmentation de 55 000 €. « Je ne vous cache pas que ce budget nous préoccupe. En particulier le budget du service d'aide à domicile parce qu'il est en déséquilibre. Ce n'est pas spécifique à Mayenne. D'un côté, on a des augmentations liées au Segur de la santé, supportées en majorité par la collectivité. Parallèlement, on a du mal à recruter. Il y a des prestations que nous ne faisons pas, donc on a des recettes en moins. Il n'y a pas de solutions miracle mais il faut qu'on regarde les choses de près. »

Justine MONTAUBAN.